Nations Unies S/PV.6096

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6096e séance

Vendredi 20 mars 2009, à 15 heures
New York

Président :	M. Dabbashi	(Jamahiriya arabe libyenne)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-27502 (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République tchèque et du Soudan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Abdelmannan (Soudan) prend place à la table du Conseil; M. Kaiser (République tchèque) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Rashid Khalikov, Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Khalikov à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Rashid Khalikov, Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Je lui donne maintenant la parole.

M. Khalikov (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire dans le nord du Soudan.

Au cours des deux semaines et demie qui se sont écoulées depuis que le Gouvernement soudanais a décidé de suspendre les opérations de trois organisations non gouvernementales nationales et d'expulser 13 organisations non gouvernementales internationales du nord du Soudan, l'ONU n'a eu de cesse de demander, à tous les niveaux, que cette décision soit annulée. Les besoins des populations vulnérables continuent d'être au cœur des préoccupations qui motivent cet effort. Le Secrétaire général a maintenu des contacts étroits avec les dirigeants arabes et africains et les membres de ce Conseil, qui se sont tous dits préoccupés par le sort des populations vulnérables dans l'ensemble du Soudan. Nous sommes également préoccupés par le fait que cette décision a eu pour conséquences un mauvais traitement, au Darfour et à Khartoum, du personnel et des organisations qui avaient été invités par le Gouvernement soudanais à venir aider le peuple soudanais.

Nous continuons à faire pression pour que la décision soit annulée et à souligner son impact sur la vie de la population soudanaise, et l'ONU et le Gouvernement soudanais se sont mis d'accord pour mener à bien une série d'évaluations rapides dans les trois États du Darfour. Des équipes ont été chargées de recenser les lacunes dans quatre secteurs essentiels à la vie : l'aide alimentaire, la santé et la nutrition, le logement, et, enfin, l'eau et l'assainissement. Les équipes ont également examiné les capacités disponibles pour répondre aux besoins pressants de survie. Les résultats seront établis ce weekend avec l'aide de leurs homologues gouvernementaux à Khartoum. Nous devrions être en mesure d'en dire plus la semaine prochaine sur leur impact sur les activités d'assistance au Darfour.

Depuis l'exposé présenté par le Sous-Secrétaire général Bragg au Conseil de sécurité le 6 mars, on a pu constater de nets signes de détérioration de la capacité d'intervention humanitaire, avec, en même temps, un impact sur la vie de la population au Darfour. Nous le constatons plus particulièrement dans les camps, mais nous pensons que des lacunes se manifestent probablement également dans les zones rurales où il n'y a désormais plus de présence humanitaire. Par exemple, dans le camp de Zam Zam, près d'El Fasher, le départ de deux organisations non gouvernementales clefs a laissé les institutions plus petites restantes en charge de plus de 36 000 personnes déplacées qui viennent d'arriver. Il convient de rappeler que ces

personnes ont été forcées de fuir suite aux combats à Muhajariya dans le Sud-Soudan. Ils avaient commencé par des affrontements entre l'Armée de libération du Soudan-Minnawi et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et avaient conduit à des combats entre les Forces armées soudanaises et le MJE, notamment avec des attaques aériennes sur la ville et ses alentours par la force aérienne soudanaise en janvier et en février. Le départ de Médecins sans frontières-France de Nertiti dans le Darfour-Ouest a laissé le Ministère de la santé, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé sans partenaire pour mettre en œuvre les campagnes de vaccination et traiter l'épidémie de méningite à Jebel Mara. La perte de partenaires a conduit à une situation similaire à Kalma et a empêché la mise en place de la campagne de vaccination de masse dont on a si cruellement besoin.

Dans l'ensemble, il est clair que la perte de l'appui fourni aux organisations non gouvernementales locales et aux ministères d'exécution du Gouvernement a entamé la capacité de gestion opérationnelle dans des secteurs clefs. Il est également troublant de voir que le Gouvernement a continué de saisir les biens des organisations humanitaires. Dans un cas particulier, le Gouvernement n'a toujours pas restitué le contrôle d'un entrepôt de l'ONU qui contient des articles de protection et d'autres articles, à l'ONU. Nous sommes reconnaissants à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) d'avoir aidé la communauté humanitaire à protéger beaucoup de ses articles essentiels au cours des deux dernières semaines. Mais il est dommage que ceci reste nécessaire, en particulier dans les zones sous contrôle gouvernemental.

Je dois aussi dire que les effets de cette décision ont commencé à se faire sentir ailleurs, en particulier dans les trois zones du protocole du Nil Bleu, du Kordofan méridional et d'Abyei. L'acheminement de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement dans ces zones est indispensable à la réussite de la mise en œuvre de l'Accord de paix global qui est déjà fragile.

La perte de capacités opérationnelles n'est pas le seul problème auquel nous devons faire face sur le terrain. L'insécurité qui touche aussi bien les bénéficiaires de l'aide que les travailleurs humanitaires est en hausse depuis quelque temps. L'enlèvement de deux Soudanais et de trois membres du personnel expatrié de Médecins sans frontières au Darfour-Nord a provisoirement interrompu toutes les opérations dans les zones rurales de cet État. Nous sommes reconnaissants aux autorités soudanaises des efforts qu'elles déploient pour obtenir leur libération.

Malheureusement, cet enlèvement s'inscrit dans un contexte plus large. Au cours des deux dernières semaines, trois attaques distinctes sur la MINUAD ont conduit à la mort d'un soldat de la paix et en ont blessé trois autres. Nous exhortons le Gouvernement à modérer sa rhétorique contre les étrangers dans les médias et à assurer la sécurité et la sûreté de l'ensemble du personnel de l'ONU et du personnel associé. Nous exhortons également les groupes armés au Darfour à prendre des mesures actives pour veiller à ce que le personnel de l'ONU et des organisations non gouvernementales soit protégé.

Le 15 mars, nous avons noté avec inquiétude les remarques faites par le Président Bashir à propos d'un possible départ de toutes les organisations humanitaires étrangères du Soudan dans un délai d'un an. Le Coordonateur de l'action humanitaire discutera de cela avec le Gouvernement.

Puisque le conflit perdure, et que de nombreuses régions du Darfour restent instables ou sont sous l'influence de groupes rebelles, le travail de l'ONU et de ses partenaires demeurera indispensable pour aider les citoyens soudanais qui sont touchés par le conflit à recevoir l'aide à laquelle ils ont droit. Nous exhortons tous les dirigeants du Darfour, étatiques et non étatiques, à faciliter l'acheminement d'une assistance vitale aux civils dans le besoin.

Il est certain que notre aptitude à aider le peuple du Darfour et du Nord-Soudan a été gravement compromise. Le climat actuel de crainte et d'incertitude, auquel l'ensemble des organisations d'aide humanitaire sont confrontées, affecte l'aide à la disposition du peuple du Darfour. Le partenariat qui a été conclu avec beaucoup de difficulté entre le Gouvernement et les organisations d'aide humanitaire a été écarté d'une manière qui soulève des questions quant à la façon dont ces relations peuvent progresser. Nous devons trouver un moyen d'apaiser les tensions et d'assurer la fourniture durable et en temps utile de protection et d'aide humanitaire, fondée sur les principes humanitaires de l'humanité, de la neutralité et de l'impartialité.

Nous exhortons le Gouvernement soudanais à utiliser les mécanismes créés expressément aux fins de régler les différends. Nous estimons également que les dispositions de la loi soudanaise et les accords conclus

avec la communauté internationale, notamment le communiqué commun sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour, doivent être respectés et appliqués. Nous souhaitons nous engager dans un dialogue transparent et productif avec le Gouvernement sur la base de ces lois et de ces accords.

La sûreté et la sécurité de l'ensemble des agents d'organisation humanitaire – nationaux et internationaux – et du matériel et des fournitures, qu'elles appartiennent à des organisations non gouvernementales, à des organismes des Nations Unies ou à des États Membres, doivent être assurées. Nous attendons avec intérêt les résultats des missions communes d'évaluation, qui seront importantes pour montrer l'étendue des lacunes et les capacités requises pour les combler.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Khalikov pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Abdelmannan (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer, je souhaite vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je me félicite également de l'intérêt que votre présidence porte aux affaires de notre continent africain, et qui s'est manifesté très récemment par l'appui des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. Ceci démontre la sagesse du pays frère, la Jamahiriya arabe libyenne, qui assume la présidence de l'Union africaine, principal partenaire de l'Organisation des Nations Unies au Darfour.

Ma délégation a suivi de près les circonstances qui ont incité à organiser la séance du Conseil de sécurité aujourd'hui à un moment où le programme du Conseil comporte des consultations sur le Darfour, prévues le 26 mars prochain, au cours desquelles le Médiateur en chef conjoint ONU-Union africaine pour le Darfour, M. Djibril Bassolé, fera un exposé complet sur le processus politique ainsi que d'autres mesures pertinentes relatives au règlement de la question du Darfour.

Il me semble que la voie politique n'est pas une priorité pour certains qui cherchent à attiser le feu et à inventer des crises s'efforçant ainsi de manière non dissimulée de détourner l'attention de la communauté internationale du large rejet international et régional du l'approche, qui est imparfaite légalement et politiquement, adoptée par la soi-disant Cour pénale internationale (CPI) contre l'État, le Gouvernement et le peuple soudanais. Ces personnes ont cherché à inventer et à exagérer le problème en ce qui concerne la décision du Gouvernement soudanais d'expulser un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui ont franchi la ligne à ne pas dépasser et ont osé nuire à la souveraineté du pays et tirer avantage de la bonté du peuple soudanais.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, ces organisations sont les invités du Soudan – fait dont mon pays a pleinement tenu compte. Toutefois, des invités sont tenus, conformément aux règles de l'hospitalité, à rester dans les lieux qui leur ont été spécifiquement assignés et à ne pas entrer dans les « salons privés » de leur hôte.

La décision du Gouvernement soudanais est une décision souveraine légitime que nous n'infirmerons jamais. Il n'est pas question de discuter cette décision, d'autant plus que le Gouvernement soudanais n'a pas expulsé toutes les organisations opérant dans mon pays. Le nombre d'organisations qui ont été expulsées s'élève à 13 sur un total de quelque 118 organisations, et ces organisations représentent seulement 7 % des organisations travaillant au Soudan. Ainsi, il est faux de décrire la situation comme si le Soudan avait expulsé toutes les organisations.

La décision qui a été prise par le Président du Soudan de « soudaniser » le travail volontaire dans le pays devrait être soutenue, plutôt que dénigrée, par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité. La décision est fondée sur le principe selon lequel l'Etat doit assumer sa pleine responsabilité sur cette question.

Je dois ici souligner, dans cette salle, que le Gouvernement soudanais réitère le total respect qu'il accorde à l'ensemble des accords et des traités qu'il a signés avec l'Organisation des Nations Unies pour faciliter le travail humanitaire au Darfour, notamment en ce qui concerne la fourniture accélérée de secours d'urgence à ceux qui sont dans le besoin. Toutefois, nous appelons le Conseil de sécurité à examiner la situation au Darfour de manière plus globale en tenant compte du fait que l'approche politique représente le meilleur moyen de résoudre le problème. Tous les autres aspects – humanitaire, sécuritaire et même judiciaire – sont tout simplement employés par certains comme un prétexte permettant de justifier l'actuelle intervention de la CPI. Cette intervention représente

aujourd'hui la principale menace au règlement politique, quel qu'il soit. Nous sommes tous conscients des déclarations qui ont été faites par différents groupes de rebelles à la suite de la décision de la CPI et de l'insécurité et des enlèvements de travailleurs humanitaires qui fournissent l'aide essentielle.

La décision de la CPI a été rendue à un moment où le processus politique était sur le point de porter ses fruits. Nous appelons à nouveau le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités qui consistent à travailler à la restauration de la paix et de la sécurité au Soudan, au lieu de soulever de nouveaux problèmes et d'inventer et d'exagérer de nouvelles crises dans mon pays. Nous espérons que le Conseil agira à bon escient. Nous sollicitons son appui et son aide, et non davantage de problèmes ou de violations sur cette question.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de la convocation de la séance d'aujourd'hui, qui vient à point nommé étant donné les préoccupations largement répandues que partagent mon gouvernement ainsi que d'autres au sujet de la future situation humanitaire au Soudan à la suite des récentes décisions du Gouvernement de ce pays.

Pour commencer, je voudrais remercier le Directeur du Bureau de coordination des affaires humanitaires, M. Khalikov, pour son exposé sur la situation au Soudan dont il est aujourd'hui le témoin. Ce qu'il a dit suscite des préoccupations considérables à l'égard des perspectives des personnes qui se trouvent dans le besoin au Soudan. Il est important de garder à l'esprit que nous parlons de la vie de millions de personnes vulnérables qui ont besoin de notre appui et qui l'avaient reçu au cours de ces dernières années. Les questions relatives à la situation humanitaire ne doivent pas être confondues avec des questions politiques plus larges.

L'expulsion des 13 organisations non gouvernementales (ONG) internationales et la fermeture de trois organisations non gouvernementales soudanaises sont totalement inacceptables. Nous nous associons au Secrétaire général et aux dirigeants de nombreux États Membres de l'ONU pour demander au Gouvernement soudanais d'annuler sa décision. Comme l'a dit le Secrétaire général, ces expulsions causeront des dommages irréparables aux opérations humanitaires dans le Soudan. Elles violent également les communiqués humanitaires que le Soudan a signés avec l'ONU et les dispositions de l'accord récent de Doha, que le Soudan a signé il y a seulement quelques semaines.

Le représentant du Soudan a dit que seulement 13 organisations non gouvernementales sur 118 avaient été expulsées et affirme qu'elles ne représentent que 7 %. Je pense que nous savons tous qu'en vérité, entre 40 et 50 % des capacités humanitaires du Darfour ont été éliminées. La majorité des quelque 237 membres du personnel international qui travaillaient pour les organisations non gouvernementales expulsées au Darfour ont quitté le Soudan. Le personnel local qu'ils ont laissé derrière eux reste exposé aux contraintes et n'est pas en position de mener des opérations de secours. Les fournitures indispensables de carburant et les médicaments ne sont pas livrées; de même que de nouvelles fournitures ne sont pas commandées, ce qui met en danger les populations que les organisations non gouvernementales fournissaient depuis plusieurs années.

Au Darfour, en l'espace de quelques semaines, cela signifiera inévitablement des risques accrus de maladie et de malnutrition. La pénurie d'eau, de vivres et de d'abris pourrait accroître l'insécurité, notamment dans des camps immenses où le climat est explosif, comme ceux de Kalma et de Muhajariya, au Darfour-sud. Nous ne pouvons pas écarter la possibilité que cela puisse mener à des troubles civils et à des mouvements massifs de personnes déplacées.

Ces décisions ont des conséquences au-delà du Darfour. Elles pourraient comprendre le déplacement de personnes déplacées au Soudan au-delà de la frontière vers le Tchad. La décision d'expulser ces ONG a eu un impact accru dans les régions méridionales du Nil bleu, du Kordofan-Sud et d'Abyie, où les 13 ONG concernées fournissaient la plus grande partie de l'aide humanitaire.

Le Royaume-Uni est le deuxième donateur bilatéral au Soudan. Nous avons déjà annoncé 36 millions de livres sterling au Fonds humanitaire commun pour le Soudan cette année. C'est notre plus grand effort humanitaire dans le monde. Nous demeurons déterminés à aider le peuple soudanais. Mais les actions du Gouvernement soudanais nous rendent plus difficile d'agir conformément aux principes internationalement reconnus.

Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport d'évaluation élaboré par l'ONU et par des représentants du Gouvernement soudanais concernant

l'impact des expulsions sur l'acheminement de l'aide humanitaire au Soudan. Le Conseil de sécurité devra examiner de nouveau cette question lorsque le rapport sera disponible.

Une chose est certaine : le Royaume-Uni tiendra le Gouvernement soudanais responsable des souffrances provoquées par sa décision. Le peuple du Darfour a suffisamment souffert de cinq années de guerre. Les raisons pour lesquelles le Gouvernement voudrait aggraver ses souffrances sans nécessité sont incompréhensibles. Nous sommes disposés à travailler avec tous ceux qui souhaitent trouver des manières de veiller à ce que le peuple vulnérable du Darfour et d'autres parties du Soudan continue à recevoir l'assistance humanitaire dont il a si cruellement besoin.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait remercier M. Rashid Khalikov du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) pour les informations qu'il nous a fournies cet après-midi, qui justifient en elles-mêmes la tenue de cette séance.

La décision prise par le Gouvernement soudanais de mettre un terme aux opérations des 13 organisations non gouvernementales (ONG) qui fournissaient une assistance au Soudan-nord, y compris le Darfour, est pour le moins regrettable. Cette décision ne se limite pas à lier de manière inappropriée la situation humanitaire à la décision prise par un tribunal international; elle met également en danger la vie d'un grand nombre de personnes et pourrait ouvrir la porte à une crise de grande ampleur en entravant l'accès de l'aide internationale. Cela met en danger la vie de groupes importants de la population, notamment les plus vulnérables : les femmes et les enfants.

Le Mexique est également préoccupé par la sécurité du personnel humanitaire sur le terrain, en raison des actes répétés d'intimidation et des menaces signalés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Mexique condamne vigoureusement ces actes.

Pour remédier à la situation au Soudan aussi complètement que possible, ma délégation lance au Gouvernement soudanais un appel urgent à annuler sa décision, à permettre le retour des organisations non gouvernementales expulsées et à faciliter et garantir l'accès adéquat de l'aide et de l'assistance humanitaires à la population civile, conformément aux normes du droit international humanitaire.

M^me^ Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'exposé qu'il a présenté cet après-midi.

Nous venons tous d'entendre un rapport très préoccupant : il dépeint une crise créée par un homme qui menace la vie de plus d'un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants. Les États-Unis condamnent vigoureusement le Gouvernement soudanais pour l'expulsion de 13 organisations humanitaires internationales et pour la fermeture de trois agences humanitaires soudanaises. En expulsant ces agences, le Gouvernement soudanais refuse l'eau, les vivres, les soins de santé et l'assainissement à des personnes qu'il a expulsées de leurs foyers en tout premier lieu, aggravant ainsi une crise humanitaire déjà terrible au Darfour. Je tiens à être claire : il ne s'agit pas d'une crise imaginaire, comme le représentant du Soudan voudrait que ce Conseil le pense. Au contraire, c'est une crise réelle et urgente imputable aux actes du Gouvernement soudanais. Le Président Al-Bashir et son gouvernement sont responsables et doivent être tenus pour responsables de chaque décès provoqué par leurs actions cruelles et calculées. Le Gouvernement soudanais a pris cette décision et doit en supporter les conséquences, qui coûteront non seulement des vies mais isoleront encore davantage ce gouvernement par sa propre faute.

Il va sans dire qu'aucune personne de conscience ne peut rester insensible face aux souffrances et aux morts silencieuses que la pénurie de vivres, d'eau et de médicaments indispensables va inévitablement causer parmi des millions d'innocents déjà entassés dans des camps au Darfour. Il va sans dire que nous pensons tous que cet organe doit agir en leur nom. Et il va sans dire que nous pensons tous que nous devons parler d'une seule voix face à tant de souffrances.

Nous exhortons la communauté internationale à insister auprès du Gouvernement soudanais pour qu'il annule son arrêté d'expulsion et n'aggrave pas une situation déjà grave. Le Président Al-Bashir a créé cette crise, il doit remédier à la situation immédiatement. Les États-Unis, pour leur part, travaillent dans l'urgence, étroitement et activement avec des institutions de l'ONU et d'autres États Membres pour tenter de faire annuler l'arrêté d'expulsion du Gouvernement soudanais. Mais aujourd'hui le Conseil a entendu le représentant du Soudan dire que son gouvernement n'annulerait jamais cet arrêté.

Les États-Unis pensent que les États Membres et ce Conseil ne pourront jamais rester passifs alors que plus d'un million de personnes courent un risque imminent de mort. Le temps presse. L'ONU a déjà dit qu'il est devenu beaucoup plus difficile de fournir des vivres à des enfants soudanais qui souffrent déjà de malnutrition.

Nous croyons également que les pénuries d'eau ont multiplié les cas de méningite dans la zone de Jebel Marra et dans le camp de Kalma. En outre, l'absence de services de santé empêche les patients souffrant d'une méningite de recevoir le traitement approprié. Quand ils sont traités, le taux de mortalité est de un sur 10, voire moins encore. Sans traitement, il monte à un sur deux. Nous continuons à avoir très peur que la méningite et d'autres maladies infectieuses ne se propagent encore plus à l'intérieur des camps et dans d'autres zones qui ne disposent pas d'un accès sûr à l'eau, aux vivres et aux services de santé essentiels.

Nous faisons également face à une crise humanitaire croissante dans le camp de Zam Zam, dans le Darfour-nord. Les ressources y sont déjà réduites au minimum, et le camp lutte actuellement pour loger plus de 36 000 personnes déplacées qui ont fui les récents combats entre les rebelles et le Gouvernement dans le Darfour-sud. Nous exhortons le Gouvernement soudanais, en consultation étroite avec l'ONU et les organisations non gouvernementales, à s'occuper de l'approvisionnement en eau, des abris et d'autres problèmes dans le camp de Zam Zam et dans d'autres camps au Darfour avant qu'une situation déjà sombre ne se détériore encore davantage.

Les États-Unis appuient les efforts urgents déployés par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Programme alimentaire mondial et d'autres pour fournir des secours maintenant même, y compris de l'eau potable dont le besoin se fait cruellement sentir. Mais qu'on ne s'y trompe pas : ces efforts seront loin de combler le vide laissé par les organismes de secours qui ont été expulsés.

Chaque jour, le Président Al-Bashir a recours à un langage de plus en plus menaçant pour monter la crise en épingle. Ce faisant, il a compromis la sécurité des hommes et des femmes courageux du monde entier qui fournissent au peuple soudanais une aide dont il a un besoin urgent, et il a également mis en danger la vie des civils innocents qui vivent dans les camps et qui dépendent de cette aide.

Entre-temps, la MINUAD continue d'opérer dans des conditions dangereuses. L'embuscade du 17 mars contre la MINUAD dans le Darfour-Sud, qui a fait un mort parmi ses agents de maintien de la paix, ne fait que souligner les dangers auxquels ils continuent d'être exposés au Darfour. Nous présentons nos condoléances les plus sincères à la famille de la victime et aux hommes et aux femmes de la MINUAD. Nous réaffirmons la détermination des États-Unis de les appuyer dans l'exécution du mandat de la MINUAD.

Les États-Unis continueront de travailler en étroite collaboration avec l'ONU, les organismes d'aide humanitaire et autres pour soulager les souffrances de la population du Darfour. Depuis 2004, nous avons versé près de 4 milliards de dollars aux programmes humanitaires au Soudan et dans l'est du Tchad. Au cours de l'exercice budgétaire 2008 et jusqu'à présent en 2009, nous avons fourni près de 1 milliard 250 millions de dollars en faveur du peuple soudanais.

Nous restons fiers des efforts déployés par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) qui a versé plus de 720 millions de dollars en assistance humanitaire au Darfour durant l'exercice budgétaire 2008 et jusqu'à présent en 2009. Mais, d'un seul coup, les expulsions ont éliminé quelque 54 % des programmes non alimentaires de USAID au Darfour, interrompant la fourniture vitale de soins de santé, d'eau et de services d'assainissement. Ces expulsions ont également diminué d'environ 40 % la capacité du partenaire principal de USAID, le Programme alimentaire mondial, d'acheminer l'aide alimentaire au Darfour.

Nous espérons sincèrement que le Conseil parlera enfin d'une seule voix pour protéger la population du Darfour. Les États-Unis sont déterminés à instaurer une paix à long terme dans la région du Darfour, à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire et à protéger les civils contre de nouvelles souffrances. Nous exhortons les autres membres du Conseil à se joindre à nous dans cette tâche urgente. Il y a des questions sur lesquelles nous pouvons être et serons en désaccord, mais sauver la vie de civils innocents et désespérés privés délibérément d'eau, de vivres et de médicaments n'en fait certainement pas partie. Le Gouvernement soudanais a créé cette crise. Il doit y mettre fin.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord moi aussi remercier M. Khalikov pour son exposé sur la situation humanitaire au Darfour, qui constitue

certainement l'une des principales situations d'urgence à travers la planète.

Je voudrais en premier lieu m'associer à ceux qui ont condamné les attaques lancées contre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : celle du 17 mars à Nyala, qui a causé la mort d'un Casque bleu nigérian, et celle du 9 mars qui a visé un véhicule de la MINUAD à El Geneina et blessé quatre soldats. Nous espérons que les autorités soudanaises pourront faire en sorte que les auteurs de ces attaques soient arrêtés. Nous appelons tous les acteurs soudanais à coopérer pleinement avec la MINUAD qui est au Soudan pour sauvegarder la paix et venir en aide aux plus démunis. Il faut faire en sorte que son déploiement s'achève rapidement.

Je voudrais aussi appeler toutes les parties à coopérer pour que la situation humanitaire ne s'aggrave pas au Darfour. Nous déplorons à nouveau la décision soudanaise d'arrêter les activités de plusieurs organisations non gouvernementales soudanaises et d'expulser plus d'une dizaine d'organisations non gouvernementales internationales menant des activités humanitaires vitales et qui bénéficient d'une réputation internationale de sérieux et d'impartialité.

La France, tout comme l'ensemble des États de l'Union européenne, et comme l'ont fait le Secrétaire général de l'ONU et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), souhaite que les autorités soudanaises reviennent sur leur décision et, a fortiori, ne procèdent pas à de nouvelles expulsions. Les opérations des organisations non gouvernementales visées par la décision gouvernementale représentent plus de la moitié de la réponse humanitaire au Darfour. Et le représentant du BCAH l'a rappelé : cette décision menace de priver plus d'un million de personnes de nourriture, de soins de santé et d'eau potable. Nous attendons à cet égard le résultat de l'enquête conjointe menée actuellement par le BCAH et par les autorités soudanaises pour mesurer de manière plus précise l'ensemble des conséquences de cette décision, qui place une nouvelle fois les populations concernées dans une situation de précarité insupportable.

Je voudrais, à cet égard, rendre hommage à la MINUAD et aux organismes du système des Nations Unies – le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, (HCR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – qui font de leur mieux pour éviter un drame humanitaire encore plus épouvantable.

Nous regrettons la rudesse et la rapidité avec lesquelles les services du Gouvernement soudanais ont mis en œuvre la mesure d'expulsion, mais aussi les manœuvres d'intimidation et le harcèlement dont font l'objet les organisations non gouvernementales encore sur place. II nous paraît indispensable que soit assurée la protection des 6 000 personnes qui constituaient le personnel national des organisations non gouvernementales expulsées. Il est également évidemment très important de protéger les biens des organisations non gouvernementales expulsées.

La poursuite des opérations humanitaires au Darfour est vitale pour les plus de 4 millions de personnes qui en dépendent, en particulier les 2,5 millions de déplacés. La protection des populations du Darfour est en jeu et impose que l'ensemble des acteurs, à commencer par les autorités soudanaises, fassent preuve d'esprit de responsabilité, quelles que soient les circonstances. Je voudrais rappeler, à cet égard, l'impérieuse nécessité pour l'ensemble des parties au conflit, y compris les autorités de Khartoum, de respecter les principes du droit international humanitaire qui s'imposent à elles. Je pense en particulier aux dispositions régissant l'accès humanitaire aux victimes et la protection des personnels humanitaires.

Les questions de l'aide humanitaire et de la justice pénale internationale doivent absolument rester séparées. La France rappelle son soutien à la justice pénale internationale et à son indépendance, et l'obligation du Soudan de coopérer avec la Cour pénale internationale conformément à la résolution 1593 (2005). S'en prendre à sa propre population n'est en tout cas certainement pas la bonne réponse. Et c'est parce que nous croyons, comme l'Ambassadeur du Soudan l'a dit lui-même, aux vertus du dialogue et à la nécessité d'apporter une réponse politique à la crise que nous pensons que la lutte contre l'impunité est indissociable de la recherche de la paix au Darfour comme ailleurs dans le monde. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt le débat que nous pourrons avoir le 26 mars avec le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance de cet après-midi. Nous remercions également le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) d'avoir fait le point sur la situation humanitaire au Soudan, et au Darfour en particulier.

Nous notons avec une vive préoccupation la gravité de la situation humanitaire au Darfour, spécialement après la décision du Gouvernement soudanais de retirer les licences des principales organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires. Nous avons déjà constaté les graves conséquences de cette décision depuis l'exposé précédent, le 6 mars, notamment la fermeture de dispensaires et la pénurie d'eau dans certains camps. Il est évident que les dégâts ne feront qu'empirer. Nous sommes également préoccupés par ce qui risque d'advenir de la situation alimentaire une fois les stocks actuels épuisés.

L'exposé du BCAH a montré très clairement que les programmes humanitaires mêmes de l'ONU comptent en grande partie sur ces ONG pour acheminer l'aide fournie, et que l'ONU et les ONG restantes ne peuvent pas combler le fossé considérable créé par cette décision. Les ONG sont les partenaires d'exécution de l'ONU. L'ONU ne peut pas compenser leur absence et accomplir le travail que faisaient les ONG expulsées. Nous comprenons bien que l'intention du Gouvernement soudanais est d'accroître la présence des ONG nationales pour les remplacer, mais cela prendra du temps à se mettre en place, et les personnes touchées les plus vulnérables ont un besoin urgent d'assistance.

Le Japon est l'un des principaux donateurs au Soudan. Le 8 mars, il y a 12 jours à peine, le Japon a décidé d'accorder une aide supplémentaire, dont une contribution de 34 millions de dollars, pour appuyer le plan de travail de 2009 de l'ONU et de ses partenaires pour le Soudan. Nous avons besoin de travailler en partenariat avec des organisations non gouvernementales internationales et nationales pour fournir cette aide. Nous exhortons vivement le Gouvernement soudanais à reconsidérer sa décision.

Nous trouvons également préoccupante la remarque faite par le Gouvernement soudanais à propos de la soi-disant « soudanisation » des opérations de secours. Bien que nous ne soyons pas encore certains de ce que cela signifie, nous ne pouvons envisager une exécution de l'assistance à une telle échelle sans la participation et le contrôle de l'ONU.

Les activités des organisations non gouvernementales humanitaires au Soudan sont couvertes par le Communiqué commun du Gouvernement et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1828 (2008), a exigé que les termes du Communiqué commun soient intégralement appliqués et que le Gouvernement et tous les groupes armés veillent à ce que les organisations humanitaires et leur personnel aient pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, aux populations. Je pense qu'il nous incombe à tous en tant que membres du Conseil de sécurité de veiller à la pleine exécution des décisions prises par le passé. Si nous ne nous acquittons pas de cette tâche, nous devons en rendre compte à la communauté internationale, en expliquant pour quelle raison il en est ainsi et qui est responsable de cette inaction.

Rien, en aucune façon, ne justifie la décision du Gouvernement soudanais de limiter considérablement l'accès à la nourriture, à l'eau et aux médicaments qui sont essentiels et peuvent sauver la vie de millions de personnes parmi sa propre population. Une telle attitude est l'argument le moins convaincant pour justifier la position du Gouvernement. Nous exhortons le Gouvernement soudanais à honorer son engagement et à agir d'une manière responsable. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement soudanais pour qu'il prenne immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

La décision de la Cour pénale internationale ne saurait justifier aucun changement dans l'obligation du Gouvernement soudanais de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, d'éviter d'entraver l'aide humanitaire, tel que mentionné dans la résolution 1828 (2008), et d'assurer la sûreté et la sécurité des civils et du personnel de l'ONU. Il importe que le Gouvernement soudanais et tous les mouvements rebelles s'abstiennent de toute action susceptible d'aggraver la situation humanitaire et les conditions de sécurité sur le terrain.

Le Conseil de sécurité doit continuer à surveiller attentivement l'évolution de la situation à l'avenir, notamment le processus de paix, le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la situation humanitaire, les conditions de sécurité et la question de l'impunité. Il est pour nous de la plus haute importance que les membres du Conseil fassent tout leur possible pour faire face à la question de manière responsable et pour agir à l'unisson dans la mesure du possible.

Nous suivons attentivement les évaluations conjointes par l'ONU et le Gouvernement soudanais des besoins humanitaires au Darfour. Nous attendons avec grand intérêt d'écouter l'exposé sur les résultats de cette évaluation, la semaine prochaine.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens, comme d'autres, à remercier M. Rashid Khalikov de sa mise à jour sur la situation au Soudan.

La poursuite de la fourniture de l'aide humanitaire au Soudan est indispensable à la survie d'une partie importante de la population du Darfour. L'Autriche est vivement préoccupée par la décision du Gouvernement soudanais d'expulser 13 organisations non gouvernementales humanitaires internationales et de révoquer la licence de trois organisations soudanaises. Nous sommes également vivement préoccupés par de récentes informations selon lesquelles le Gouvernement soudanais a demandé à toutes les associations humanitaires de quitter le Soudan dans un délai d'un an. Nous avons déjà entendu, on l'a déjà fait valoir, que les organisations humanitaires touchées par cette décision fournissent entre 40 à 50 % de l'aide au Darfour. Ces organisations sont donc indispensables à la survie de nombreux civils soudanais.

On a déjà dit que plus d'un million de civils sont directement touchés par cette décision d'expulser ces organisations non gouvernementales. L'ONU est tributaire de ces organisations en tant que partenaires. Les expulsions entraînent une pénurie sur le plan de l'aide humanitaire qui menace la vie de la population du Darfour, notamment à un moment où sévit une épidémie de méningite au Darfour-Sud, notamment dans le camp Kalma. Au fil du temps, les effets de l'expulsion des organisations non gouvernementales seront catastrophiques dans des domaines tels que l'eau et l'assainissement, la santé et la distribution de nourriture. La perte de ces services d'aide essentiels peut mener à une grave détérioration de la situation humanitaire et à des mouvements de population plus importants dans l'ensemble du Darfour et à travers la frontière tchadienne.

Conformément à l'appel lancé par l'Union européenne il y a quelques jours, nous demandons donc au Gouvernement soudanais de revoir de toute urgence sa décision et de veiller à ce que toutes les personnes dans le besoin au Soudan aient accès à l'aide humanitaire. Nous sommes également convaincus que l'ONU fera tout son possible pour combler certaines lacunes que se feront jour suite à l'expulsion des organisations non gouvernementales. Mais, nous savons, à ce stade, qu'il est impossible pour l'Organisation, comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires l'a clairement indiqué, de combler toutes ces lacunes. Dans ces circonstances, nous pensons qu'il importe de rappeler que le Gouvernement soudanais a la responsabilité principale d'assurer la fourniture des services de base, en particulier la nourriture, le logement et les soins de santé, pour sa population civile.

D'autres orateurs ont déjà mentionné le nombre d'attaques perpétrées contre le personnel de maintien de la paix et les travailleurs humanitaires et les actes de banditisme qui sont en forte augmentation ces derniers temps. Toutes les parties au conflit doivent faire preuve de retenue dans la situation actuelle. Toutes les parties doivent respecter leur obligation de protéger la population civile en vertu des règles applicables relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. En ce qui concerne le Gouvernement soudanais, nous nous attendons à ce qu'il veille à la sûreté et à la sécurité de l'ensemble du personnel de l'ONU et des travailleurs humanitaires et qu'il s'abstienne de tout acte d'intimidation allant à l'encontre de la communauté des droits de l'homme au Soudan.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Nous remercions M. Rashid Khalikov, Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de son exposé aujourd'hui. La Chine a suivi attentivement la situation humanitaire au Darfour. Nous attendons avec intérêt le rapport, que doivent présenter les équipes d'évaluation conjointes Bureau de la coordination des affaires humanitaires-Gouvernement soudanais, qui nous permettra de mieux comprendre la situation humanitaire dans son ensemble au Darfour. Nous espérons que les parties concernées travailleront ensemble pour parvenir à un règlement rapide de la crise et garantir ainsi la fourniture sans entrave de l'aide humanitaire au Darfour.

La question du Darfour est complexe et présente de multiples facettes. Elle comprend des domaines tels que le processus politique, le déploiement de Casques bleus, l'aide humanitaire, la justice et la reconstruction économique. Toutes les activités dans ces domaines sont inextricablement liées. Les récents événements ont montré que la délivrance d'un mandat d'arrêt par la Cour pénale internationale a déjà un impact négatif sur la situation au Darfour. Nous espérons que les parties

concernées feront preuve de retenue afin d'éviter une escalade des tensions et une aggravation des effets négatifs sur le processus politique, le déploiement des Casques bleus et la fourniture de l'aide humanitaire au Darfour.

Nous continuons de penser que le Conseil de sécurité devrait avoir une discussion de fond sur la question du Darfour afin d'élaborer une stratégie intégrée et de progresser dans son travail d'une manière équilibrée pour trouver une solution globale à la question.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité est très révélatrice. Elle a été convoquée à la hâte et sans véritable préparation et souligne de la part de la communauté internationale et du Conseil de sécurité l'absence d'une stratégie coordonnée pour le Darfour, qui s'efforcerait de trouver une solution politique, et serait axée sur le maintien de la paix et la recherche de la justice. Si ce que nous voyons ici correspond à une politique quelconque, celle-ci est dangereuse et ne pourra malheureusement conduire avant tout qu'à la souffrance de la population du Darfour et d'autres régions du Soudan.

Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par des organisations humanitaires et l'ONU au Darfour pour fournir une aide humanitaire aux civils qui souffrent à cause du conflit. Tous ces efforts nous ont permis de sauver de milliers de vies humaines au Darfour. Nous estimons que nous devons poursuivre le dialogue avec le Gouvernement soudanais sur les activités des organisations non gouvernementales internationales sur le territoire de ce pays.

Nous attendons l'évaluation détaillée supplémentaire de la situation dans le pays à la suite de la visite du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Holmes. Toute l'aide humanitaire nécessaire doit être fournie à la population du Darfour. La situation humanitaire complexe qui règne au Darfour est due aux affrontements armés entre l'opposition du Darfour et le Gouvernement soudanais, au banditisme et à la violence qui résulte des actions menées par les groupes armés.

Il est nécessaire de s'assurer que les parties au conflit poursuivent l'ensemble de leurs efforts pour stabiliser la situation. La normalisation de la situation humanitaire sera impossible sans solution politique définitive appuyée par les activités de maintien de la paix de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. C'est une manière intégrée de régler la crise du Darfour, et la communauté internationale doit œuvrer de concert pour la promouvoir.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, pour commencer, nous voudrions remercier le Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'exposé qu'il vient de nous faire. Lorsque la question de la nécessité d'un débat sur la situation humanitaire au Soudan a été posée, nous n'y avons vu aucun inconvénient, conscient de la difficile situation humanitaire qui prévaut actuellement au Darfour et de la nécessité d'entrevoir une solution rapide.

Toutefois, pour prendre la pleine mesure des réalités sur le terrain, nous pensions qu'il était mieux d'attendre une saine évaluation des difficultés de l'assistance humanitaire au Darfour, la semaine prochaine donc, à la faveur des informations fiables que nous attendons de la mission d'évaluation, y compris celles que le médiateur en chef conjoint, attendu incessamment à New York, pourrait nous donner. Nous espérons que ces évaluations d'ensemble permettront d'envisager les solutions les plus appropriées pour faire face aux difficultés actuelles.

Les leçons que nous tirons, une fois de plus, de la situation humanitaire au Darfour est que le souci de rendre justice ne doit pas contribuer à créer davantage de souffrances pour les populations civiles car, il faut le reconnaître, cette situation déplorable ne saurait être isolée de la décision de poursuites du Président soudanais par la Cour pénale internationale.

Pour sa part, le Gouvernement du Burkina Faso, qui déplore l'expulsion des organisations non gouvernementales décidée par les autorités soudanaises, continuera d'encourager le Gouvernement soudanais à trouver les voies et moyens pour répondre de façon satisfaisante à la situation humanitaire au Darfour et d'arriver à le convaincre. Nous pouvons affirmer que des contacts se poursuivent dans cette direction et nous souhaitons bien entendu leur heureux aboutissement.

L'essentiel est de rétablir la confiance entre les autorités soudanaises et les acteurs humanitaires pour soulager les souffrances de la population du Darfour.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour remercier M. Khalikov pour son exposé au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il est également bon qu'un

représentant du Gouvernement soudanais soit présent aujourd'hui pour nous donner le point de vue du Soudan.

La situation humanitaire au Soudan est manifestement très grave étant donné les nombreuses années de dissensions et de conflit, un terrain difficile, un environnement ne disposant que d'une infrastructure sociale déjà faible, et une situation qui a été encore compliquée par la récente mise en examen du Président Al-Bashir. Cela a évidemment concentré son attention ainsi que celle de son gouvernement davantage sur les questions relatives à la mise en examen que sur celles de la crise humanitaire à laquelle le pays est confronté.

Tandis que cela continue, la situation a encore empiré du fait de la récente expulsion des organisations non gouvernementales qui ont été très actives dans le travail humanitaire au Soudan. Il est vrai que, en raison des nombreuses années de dissensions, beaucoup de gens ont été entassés dans des camps. Quand de nombreuses personnes sont entassées dans des camps, la probabilité de la propagation de maladies augmente et, en conséquence, la mortalité infantile, en particulier, ainsi que celle d'autres groupes vulnérables, augmente fortement. Il n'est donc pas étonnant que nous constations à présent plus de décès dus à la méningite, la malnutrition, la déshydratation et des maladies courantes qui auraient été soignées si nous disposions de suffisamment de services médicaux sur le terrain.

Je ne partage pas l'avis de mon collègue du Soudan selon lequel du fait que seules 13 organisations non gouvernementales ont été expulsées, et donc que seulement 7 % de la communauté de ces organisations a été affecté, cela représente une question négligeable. Nous savons que les organisations non gouvernementales affectées sont des organisations bien connues, importantes et dont les capacités et l'efficacité ont été mises à l'épreuve dans de nombreuses situations éprouvantes. Ainsi, le fait que seules 13 organisations non gouvernementales ont pu être expulsées ne signifie pas que leur contribution est insignifiante. En réalité, nous avons reçu une information selon laquelle ladite expulsion pourrait avoir affecté 50 à 60 % du travail humanitaire qui se poursuit.

En raison de cette situation difficile, j'appelle le Gouvernement soudanais, dans l'intérêt de son propre peuple, qui a souffert en raison de nombreuses années de guerre et de dénuement, à prendre d'urgence des mesures pour revoir la décision d'expulsion des organismes humanitaires afin de veiller à que ces personnes qui sont dans les camps, qui sont sur le terrain et qui souffrent, aient accès à l'eau, à la nourriture et aux services de santé essentiels.

Je conviens que nous aurons un débat plus complet sur cette question la semaine prochaine. Néanmoins, je me félicite du principe selon lequel nous devons être régulièrement tenus au courant de la situation humanitaire au Soudan, et je voudrais appeler mes collègues au Soudan ainsi que le Gouvernement soudanais à être sensible aux préoccupations de la communauté internationale, qui sont également celles du peuple soudanais.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaiterais remercier à nouveau M. Rashid Khalikov pour son exposé sur la grave situation humanitaire qui règne sur le terrain au Darfour. Après seulement une courte période, nous nous réunissons à nouveau pour entendre parler de faits qui ne font qu'empirer au Darfour. Après avoir entendu la nouvelle selon laquelle quatre soldats de la paix ont été blessés près d'El-Geneina, la semaine dernière, nous venons d'être informés de la mort d'un soldat de la paix près de Nyala. Tout cela se produit au beau milieu de la dernière crise humanitaire créée par le Gouvernement soudanais, qui a été déclenchée lorsqu'il a décidé d'expulser 13 grands organismes d'aide étrangers et trois organismes soudanais, laissant plus d'un million de personnes dehors, les exposant à la faim, à la maladie et à d'autres périls. Cela est totalement inacceptable.

En outre, nous craignons que cela ne créé davantage de difficultés au Tchad voisin en causant peut-être un nouveau flux de réfugiés en provenance du Darfour. Nous attendons avec impatience les rapports d'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui doivent être présentés la semaine prochaine.

Une fois encore, au lieu de choisir une solution politique et de travailler avec la communauté internationale pour trouver des solutions durables en faveur d'une paix durable, M. Al-Bashir et son gouvernement n'ont hélas pas tenu compte des appels en faveur de la paix, préférant au contraire qu'une situation déjà instable se dégrade.

Le Gouvernement soudanais a la responsabilité de protéger non seulement son peuple, mais également

les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires internationaux qui sont au Soudan pour aider le peuple soudanais. Les responsables des violations flagrantes du droit international humanitaire doivent rendre des comptes, et l'impunité ne saurait être tolérée. Le Gouvernement soudanais doit annuler sa décision inhumaine et inacceptable.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétariat de son exposé intérimaire sur la situation humanitaire au Darfour.

Comme tous les autres membres du Conseil et de la communauté internationale, la Turquie est préoccupée par la situation humanitaire dans cette région troublée. Compte tenu de circonstances dont ils ne sont pas responsables, des millions d'innocents au Darfour ont été contraints de se déplacer et ont constamment besoin d'une aide humanitaire sous presque toutes les formes imaginables. C'est une énorme entreprise, qui doit se poursuivre sans entrave car les retards et les perturbations dans le flux d'aide humanitaire peuvent avoir des conséquences très graves.

C'est la raison pour laquelle la Turquie estime que nous devons tous continuer à exhorter le Gouvernement soudanais à restituer leurs licences aux organisations non gouvernementales en question. Nous espérons vivement que cela sera possible sans retard, car la situation actuelle est extrêmement grave et exige une action rapide. Dans l'intervalle, comme nous en avons débattu lors de nos consultations les plus récentes sur la question, le Secrétariat doit avoir élaboré un plan qui traite de la question cruciale de la manière de combler à court terme les manques créés par la décision du Gouvernement soudanais. À cet égard, nous attendons avec intérêt de recevoir du Secrétariat un exposé complet qui nous fournira des informations et des recommandations plus précises, une fois que l'évaluation conjointe actuellement en cours entre l'ONU et les autorités soudanaises sera achevée. La Turquie pense que le Conseil sera mieux à même d'évaluer la situation humanitaire au Darfour une fois que toutes les informations recueillies par l'équipe du Secrétariat sur le terrain auront été reçues et analysées.

La Turquie met l'accent avec force sur la dimension humanitaire de la crise au Darfour. Pour sa part, la Turquie apporte une importante aide humanitaire bilatérale et multilatérale au peuple soudanais, et nous continuerons de le faire. Nous continuerons également d'appuyer, de toutes les manières possibles, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission des Nations Unies au Soudan.

Nous devons aussi accepter le fait que la situation humanitaire ne peut être raisonnablement dissociée des réalités politiques et régionales. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le Conseil doit être en mesure d'adopter une démarche intégrée et stratégique face à cette question très sensible. Nous devons pouvoir tenir compte de toutes les dynamiques en jeu. Nous nous réjouissons donc de la réunion qui se tiendra la semaine prochaine avec le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Nous remercions de son exposé M. Rashid Khalikov, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Nous sommes préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire et par la montée des menaces à la sécurité au Darfour, Soudan. Dans les zones de conflit, les civils deviennent le groupe le plus vulnérable, que ce soit en Afghanistan, à Gaza, en République démocratique du Congo ou ailleurs. Le Viet Nam a toujours insisté sur le fait que la protection des civils et de leurs moyens de subsistance doit être une priorité dont toutes les parties concernées doivent tenir compte.

S'il est regrettable que 13 organisations non gouvernementales opérant au Soudan soient contraintes de quitter le pays, on ne peut pas nier que la dégradation de la situation humanitaire et du processus politique au Darfour et au Soudan en général résultent de la décision de la Cour pénale internationale d'inculper le Président soudanais. Au cours des délibérations du Conseil sur la situation au Soudan en général, et celle du Darfour en particulier, le Viet Nam, de concert avec de nombreuses autres délégations, se faisant l'écho de nombreux États Membres de l'ONU, a averti le Conseil de cette évolution négative et regrettable, qui n'en était pas moins prévisible.

Le Viet Nam a toujours été un partisan vigoureux de la lutte contre l'impunité. Nous avons toujours affirmé que les auteurs de crimes, notamment des crimes les plus graves tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, doivent être dûment punis – au plus tôt. Dans le même temps, s'agissant de la situation au Soudan en général et au Darfour en particulier, nous avons signalé la nécessité de maintenir un équilibre entre la promotion du

processus politique et la lutte contre l'impunité, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité à long terme pour le Soudan et le Darfour et dans l'intérêt de la survie et des moyens de subsistance de millions de Soudanais, y compris ceux du Darfour, qui souffrent en raison des hostilités prolongées et de la dégradation de la situation humanitaire.

Face à la dégradation de la situation, nous demandons à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute action susceptible de créer d'autres complications. Nous les appelons à coopérer pour améliorer la situation humanitaire; garantir la sécurité de la population civile, du personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et du personnel de l'ONU, ainsi que de ceux qui accomplissent un noble travail humanitaire dans le pays; et reprendre le processus de paix, afin de parvenir à un règlement politique global de la question du Soudan et du Darfour, dans l'intérêt du peuple soudanais et du Darfour, et de la paix et de la stabilité dans la région.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais moi aussi remercier M. Rashid Khalikov de l'exposé qu'il a présenté cet après-midi.

Mon pays se félicite de la tenue de cette séance. Nous ne cherchons pas à punir un régime qui s'enfonce dans ses propres erreurs et n'a besoin de personne pour ce faire. Le seul objectif de cette séance est de sensibiliser le monde à une crise humanitaire de grande ampleur – une situation humanitaire qui met en danger la santé et la vie même de centaines de milliers d'êtres humains. Par le biais de cette séance, nous demandons à la communauté internationale et à l'opinion publique internationale de se mobiliser pour empêcher l'aggravation de ce qui est déjà une grave crise et les implications futures d'une mesure prise pour répondre à des circonstances judiciaires qui n'ont rien à voir avec la vie de ces centaines de milliers de personnes, dont l'existence même est désormais menacée.

L'ampleur de la crise ne se ressent pas encore, grâce à l'efficacité des efforts menés par les organismes humanitaires qui ont été expulsés. C'est demain que la malnutrition, la faim, la maladie et la mort frapperont; c'est demain que nous verrons la véritable portée de cette crise.

Le 8 mars dernier, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estimait que 1,5 million de personnes n'auraient plus accès à des services alimentaires et sanitaires, que 1 160 000 personnes n'auraient plus accès à des services de distribution d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, que 1,1 million de personnes ne recevraient plus de nourriture; et que 4 000 enfants ne seraient plus traités pour malnutrition.

L'expulsion de 13 organisations humanitaires qui assuraient ces services dans le pays a ouvert la voie à un énorme drame collectif dans lequel on a délibérément abandonné ces personnes. Empêcher l'accès de l'aide humanitaire à celles-ci risque d'entraîner leur mort, ce qui constituerait une nouvelle violation du droit international humanitaire. Le Soudan ne doit pas oublier qu'il est dans l'obligation de protéger sa population, de respecter les engagements qu'il a pris, et il doit envisager de revenir sur sa décision d'expulser ces organismes humanitaires internationaux. La soudanisation de l'aide n'est pas crédible. Il n'est pas facile de remplacer l'aide que fournissaient 8 000 travailleurs humanitaires organisés.

Pour terminer, je tiens à remercier l'ONU, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et le Programme alimentaire mondial qui examinent les divers moyens de répondre aux besoins humanitaires urgents au Soudan et d'éviter des dommages plus importants.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Jamahiriya arabe libyenne et de Président de l'Union africaine.

Nous aurions préféré reporter l'exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) jusqu'à l'achèvement des missions conjointes menées par le Gouvernement soudanais et l'ONU pour évaluer la situation humanitaire au Darfour, afin d'avoir un tableau complet de la situation. Qui plus est, si le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires était présent, toutes les délégations pourraient lui poser des questions et avoir des réponses directes. Nous aurions également souhaité que les membres du Conseil qui ont insisté pour que cette séance ait lieu aient été aussi enthousiastes et persistants lorsque des aéronefs bombardaient à Gaza les civils qui étaient privés de nourriture et de médicaments en raison du blocus imposé pendant cette agression et qui durait depuis deux ans déjà.

Mon pays, voisin du Soudan et Président en exercice de l'Union africaine, suit de près l'évolution de la situation humanitaire au Darfour. Si nous regrettons la décision prise par le Gouvernement

soudanais d'expulser un certain nombre d'organisations humanitaires, nous comprenons les circonstances à l'origine de cette décision. Nous comprenons bien l'importance de la coopération au Darfour entre l'ONU, le Gouvernement soudanais, l'Union africaine, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Ligue des États arabes en vue de faciliter l'acheminement sûr et sans entrave de l'assistance humanitaire vers ceux qui en ont besoin. Nous espérons que la décision du Gouvernement, qui a fait que plusieurs organisations humanitaires ont suspendu leurs activités, n'affectera pas la population et que ces organisations seront remplacées par d'autres – peut-être des organisations nationales – le plus rapidement possible. Nous avons la certitude que le Gouvernement prendra soin de sa population au Darfour. Il s'agit de citoyens soudanais et non pas, comme certains ici tentent de le laisser entendre, de citoyens d'un membre quelconque du Conseil.

Comme d'autres, nous attendons les résultats des missions conjointes d'évaluation de l'ONU et du Gouvernement soudanais, et nous espérons que nous recevrons leur rapport aussi rapidement que possible. Malheureusement, le BCAH lui-même, dont nous avions espéré voir un représentant ici aujourd'hui, attend lui aussi ces résultats. Nous pensons que la décision du Gouvernement concernant un certain nombre d'organisations humanitaires est une des conséquences négatives prévisibles de la décision de la Cour pénale internationale de lancer un mandat d'arrêt contre le Président soudanais Omar Al-Bashir. Nous ne pouvons pas séparer ces deux questions, et nous sommes convaincus que la décision de la Cour a créé une nouvelle réalité au Soudan. Comme nous l'avons déjà affirmé, imposer les procédures de la Cour aux dépens du processus de paix ne rendra pas la justice et ne mettra pas fin au conflit au Darfour; mais cela risque de compromettre la stabilité du Soudan et de toute la région, et de nuire à l'ensemble du processus politique, tant au Darfour qu'au Sud-Soudan.

Bien que cela ne signifie pas que nous ne voulons pas que les responsables de crimes soient traduits en justice, il nous semble indispensable de créer un climat propice à l'instauration de la paix. Au lieu de prendre des mesures comme la décision de la Cour qui, sous prétexte de rendre la justice, risque de compliquer les initiatives de paix et d'accroître l'instabilité, nous cherchons simplement à appuyer le processus politique par d'autres moyens. C'est pourquoi l'Union africaine, l'un des principaux partenaires de l'ONU, a pris un certain nombre de décisions, en particulier, tout récemment, en soulignant lors du sommet qu'elle a tenu à Addis-Abeba la nécessité d'invoquer l'article 16 du Statut de Rome.

Malheureusement, le Conseil n'a pas répondu à ces décisions, ni aux autres décisions prises au niveau régional, notamment par la Ligue des États arabes.

Le Soudan a besoin d'efforts internationaux qui soient en accord, et non en désaccord, avec ses efforts nationaux et les efforts de l'Union africaine, afin d'éviter les conséquences négatives du manque de sécurité et de l'instabilité actuelle dans le pays.

Nous ne pensons pas que le Conseil de sécurité ait besoin d'entendre d'autres déclarations concernant des conséquences négatives possibles pour la stabilité du Soudan. A-t-il besoin de davantage de preuves des répercussions que la décision prise par la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale a eues? Nous avons tous entendu les déclarations faites par certains groupes rebelles au Soudan. En tant que telles, elles constituent un avertissement pour nous, ici, au Conseil de sécurité.

Il est en effet urgent que le Conseil de sécurité tienne compte des diverses préoccupations nationales et régionales et agisse en invoquant l'article 16 du Statut de Rome suite à la décision adoptée par l'Union africaine à son dernier sommet et à la récente décision de la Ligue des États arabes.

Nous savons que les relations de certains membres de ce Conseil avec le Soudan sont tendues. Ceci est tout à fait normal dans les relations internationales et, en fait, acceptable, mais il n'est ni naturel ni acceptable que le Conseil de sécurité soit utilisé comme une instance où l'on règle ses comptes avec le Gouvernement soudanais ou avec tout autre Gouvernement. La Jamahiriya arabe libyenne demande à tous les États membres de s'abstenir de telles actions afin de ne pas nuire davantage à la crédibilité de ce Conseil.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. L'orateur suivant est le représentant de la République tchèque, à qui je donne la parole.

M. Kaiser (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Je tiens tout d'abord à remercier M. Rashid Khalikov, du Bureau de la

coordination des affaires humanitaires (BCAH), de son exposé détaillé.

Je voudrais informer le Conseil que, le 16 mars, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles et ont adopté des conclusions dans lesquelles ils demandaient au Gouvernement soudanais de revenir de toute urgence à sa décision d'expulser 13 organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires internationales et de révoquer la licence de trois ONG locales. Les ministres ont également demandé au Gouvernement soudanais de veiller à ce que l'aide humanitaire soit fournie sans interruption aux personnes les plus vulnérables au Soudan, selon les principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Par ailleurs, les ministres ont rappelé la déclaration faite par la présidence au nom de l'Union européenne. Dans cette déclaration, l'Union européenne se déclare convaincue que la poursuite de la fourniture de l'aide humanitaire au Soudan est de la plus haute importance pour sauver des vies et est indispensable pour créer un climat propice à la mise en œuvre de tous les processus de paix au Soudan, que l'Union européenne continuera d'appuyer fermement.

La décision du Gouvernement soudanais d'expulser 13 ONG internationales du Soudan et de révoquer la licence de trois ONG locales constitue une menace directe et immédiate à la poursuite de la fourniture de l'aide humanitaire internationale au Darfour et met à mal huit opérations dans le reste du nord du Soudan. Ces ONG fournissent un service indispensable à des millions de civils soudanais vulnérables, selon les principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant du Soudan a demandé la parole une nouvelle fois. Je lui donne la parole.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour éclaircir, très brièvement, certains faits en ce qui concerne, tout d'abord, la description incomplète de la situation au Darfour et au Soudan en général. Une telle description ne contribuera pas à un règlement politique et n'aidera pas non plus la population au Darfour, le peuple soudanais en général ou le continent dans son ensemble. Parler du Soudan et de ses dirigeants comme si les décisions étaient prises par un individu est en violation flagrante des usages diplomatiques et s'éloigne en fait de l'esprit de la Charte de cette organisation.

Les décisions sont prises au Soudan par des institutions. Le Soudan n'est pas un État en déliquescence. C'est un pays qui a des institutions, et les institutions compétentes responsables des organisations non gouvernementales au Soudan ont examiné avec soin la situation et ont pris leur décision après avoir eu la preuve indubitable que ces organisations avaient dépassé les bornes, comme mon collègue l'a déjà indiqué.

Nous nous attendions à ce que le Conseil examine aujourd'hui dans quelle mesure ces organisations non gouvernementales avaient violé les résolutions de l'Assemblée générale qui régissent le travail humanitaire, en particulier la résolution 46/182 en date du 19 décembre 1991. Ce Conseil sait bien qu'empiéter sur la souveraineté des États Membres est une violation de la Charte. C'est le premier problème.

Le deuxième problème est que les déclarations de tous les États membres ont abouti à une conclusion. Tous attendent les résultats de la mission conjointe d'évaluation, composée de représentants de l'ONU et du Soudan et dont l'enquête est encore en cours au Darfour. Qu'est-ce qui motive alors une telle hâte et une telle agitation? Pourquoi le Conseil se réunit-il aujourd'hui, avant que la commission pertinente soit revenue avec son rapport? Nous ne pouvons qu'en déduire que les organisations non gouvernementales qui sont à la source de toute cette agitation ne sont pas des organisations normales. Ce sont des organisations qui ont dépassé les bornes, et il s'agit d'une décision irrévocable du Gouvernement soudanais.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 50.